

Communauté de Communes Bresse et Saône

50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Nombre de délégués ➤ en exercice : 36 ➤ pour : 36
 ➤ présents : 34 ➤ contre :
 ➤ votants : 36 ➤ blanc :
 ➤ abstention :

Date de convocation : 5 février 2025

Séance du 11 février 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 11 février à 18H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Feillens, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Président.

Etai^{ent} présents les délégués suivants :

Communes de	Arbigny	GRAS Daniel
	Asnières/Saône	WILLEMS Jean-Marc
	Bâgé-Dommartin	BERNIGAUD Christian-MERONI Isabelle-DIOCHON Eric-GAUTHERET Marie-Pierre
	Bâgé-le-Châtel	MALATERRE Jean-Louis
	Boissey	TIRREAU Andrée
	Boz	GIRAUD Alain
	Chavannes/Reyssouze	DOUARD Dominique
	Chevroux	SAVOT Dominique
	Feillens	BILLOUDET Guy-FAVRE Christian-CARILLIER Martine
	Gorrevod	GUILLERMIN Henri
	Manziat	LARDET Denis-BERRY Florence-CATHERIN Christian
	Ozan	PESENTI Marie-Jeanne
	Pont-de-Vaux	BUGAUD Jean-Pierre-DELAY Françoise-MARTIN Laurent
	Replonges	VERNOUX Bertrand-ROBIN Pascale-GAULIN Christian-PACCAUD Christine-MONTErrAT Raphaël
	Reyssouze	PELUS Agnès
	Saint-André-de-Bâgé	BAUCHEREL Didier
	Saint-Bénigne	UNIA Emily-VILARD Philippe
	Saint-Etienne/Reyssouze	MARGUIN Jean-Pierre
	Sermoyer	PANCHOT Huguette
	Vésines	JULLIN Gilbert

Etai^{ent} absents les délégués suivants :

Monsieur Jean-Jacques BESSON a donné pouvoir à Monsieur Christian BERNIGAUD pour voter en son nom.

Madame Victoria POLI a donné pouvoir à Monsieur Guy BILLOUDET pour voter en son nom.

Monsieur Philippe PLENARD est suppléé par Monsieur Didier BAUCHEREL.

Madame Martine CARILLIER a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : ZA PDV Est : vente de terrain à la société Cuisery Méca Verte.

Monsieur Rémy PERRUSSON, gérant de la société Cuisery Méca Verte, société à responsabilité limitée immatriculée au registre du commerce de Chalon/Saône depuis le 26 mars 2003 numéro 447 886 049, a informé la Communauté de Communes Bresse et Saône de son souhait de se porter acquéreur d'environ 229 m² de terrain situé sur la ZA PDV Est et cadastré commune de Saint-Bénigne - Parcelle ZL 533 - Le Grand Mollard – Zone UXi.

Le pôle d'évaluation domaniale, consulté sur cette cession, a indiqué que la valeur vénale du terrain était de 4 580 € HT.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la demande formulée par la société Cuisery Méca Verte

Vu l'avis du service France Domaine,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la vente du terrain ZL 533 sis ZA PDV EST, Le Grand Mollard à Saint-Bénigne, d'une contenance totale d'environ 229 m² - pour un montant de 4 580 € soit 5 496 € TTC - avec la société Cuisery Méca Verte ou toute autre personne morale ou physique qu'elle se substituerait, aux mêmes charges, prix et conditions, ainsi que tout document et acte à venir.

.../...

Envoyé en préfecture le 03/03/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le

ID : 001-200071371-20250211-11022025_13-DE

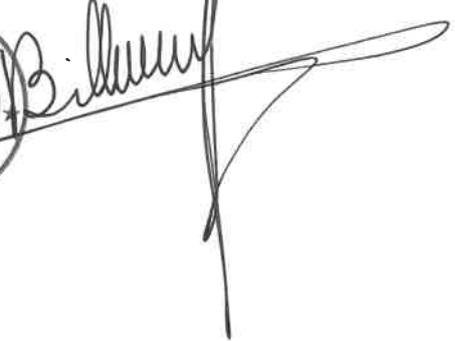


Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,



Communaute
Bresse
et
Saône
de Communes